



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avignon, le 12 août 2019

Adresse postale
Services de l'Etat en Vaucluse
DREAL PACA
Unité Départementale de Vaucluse
84905 AVIGNON cedex 09

Adresse physique
DREAL PACA
Unité Départementale de Vaucluse
à
Cité Administrative
Bâtiment 1 – Porte B
Avenue du 7ème Génie
84000 AVIGNON

La Directrice Régionale

Monsieur Le Directeur
Société ÉTUDES ET RECHERCHES
1396, Route de Cavaillon
84 250 LE THOR

Affaire suivie par : Subdivision 2

Tél. : 04.88.17.89.33 – Fax : 04.88.17.89.48

N° S3IC : 064-1409 - P2

Réf. : D-0170-2019-UD84-Sub2

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 25/06/2019 dans votre établissement de LE THOR

Ref : Votre courriel du 3 juillet 2019

PJ : 4 fiches d'écart de la présente inspections

- 1 fiche d'écart soldée de l'inspection du 28 mars 2017
- 1 fiche d'écart soldée de l'inspection du 10 février 2015
- Rapport proposant un projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection inopinée le 25 juin 2019.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- suite des inspections des 15/10/2018, 28/03/2017 et 10/02/2015, et vérification du respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 4/02/2019 ;
- respect des prescriptions relatives au nouveau bâtiment S1b et au quai de chargement/déchargement modifié.

Suite à cette visite d'inspection, des écarts à la réglementation ainsi qu'une liste de remarques vous ont été notifiés par l'Inspecteur de l'environnement. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

Écarts à la réglementation relevés : (voir les fiches jointes)

Les 4 écarts à la réglementation font l'objet d'engagement de mise en conformité de votre part dans les formes et délais joints. Ces engagements seront vérifiés lors d'une prochaine inspection,

Ces conclusions sont reprises et détaillées dans les 4 fiches d'écart jointes.

Remarques particulières relevées:

Les remarques ont toutes fait l'objet d'une réponse satisfaisante.

Écarts relevés lors d'inspections précédentes

Par ailleurs, lors de l'inspection en date du 15 octobre 2018, il avait été relevé 3 écarts qui restaient à clore, les écarts 1 et 3 ayant même fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 4 février 2019.

Les écarts n° 1 et 2 ont eu une suite satisfaisante et sont clos.

L'écart 3 n'a pas reçu de suite satisfaisante. Le logiciel de gestion de l'état des stocks devra être mis en conformité d'ici fin octobre 2019 au plus tard. Je vous rappelle qu'un tel écart à la réglementation relève du régime des sanctions administratives prévues à l'article L 171-8 du code de l'environnement.

Par ailleurs, lors de l'inspection en date du 28 mars 2017, il avait été relevé 3 écarts qui restaient à clore.

L'écart n° 3 a eu une suite satisfaisante et il est clos.

Les écarts n°1 et 2 n'ont pas reçu de suite satisfaisante. C'est pourquoi nous allons proposer à Monsieur le préfet de Vaucluse de prendre un arrêté de mise en demeure à votre encontre les concernant.

Par ailleurs, lors de l'inspection en date du 10 février 2015, il avait été relevé 4 écarts dont le n° 4 restait à clore.

Il a eu une suite satisfaisante et il est clos.

Par ailleurs, je vous informe que dans un délai de 15 jours à compter de la date du présent rapport, sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Régionale et par délégation,
Le Chef de l'Unité Départementale de Vaucluse par intérim,



Delphine PICOT